

COMPTE RENDU N°6 - REUNION DU 31 JANVIER 2018

COORDONNEES INTERVENANTS (Voir feuille d'émargement en annexe)



Nom du document CR_n6 du 31-01-2018_v2.docx

Indice A

Prochaines réunions Fin de la prestation

Lieu de rendez-vous

Etabli par Eric TIRIAU (ARTELIA) / Adrien LAUNAY (EP Loire)

1. OBJET

La présente réunion constitue une réunion de présentation de la phase 3, relative à l'établissement d'un plan de gestion.

A titre de rappel, l'étude géomorphologique du Cher dans sa traversée tourangelle, portée par l'Etablissement public Loire, se décompose en trois phases :

- Phase 1 et 2 : Etat des lieux et diagnostic
- Phase 3 : Plan de gestion

2. POINTS ABORDES

La présentation établie par ARTELIA est jointe en annexe du présent compte-rendu.

M. Yves MASSOT introduit la séance à 10h, présente M. Vincent LOUAULT et lui donne la parole.

M. LOUAULT, président nouvellement élu du syndicat mixte « Nouvel Espace du Cher » (NEC), présente rapidement ce nouveau syndicat, regroupant les EPCI-FP Bléré-Val de Cher, Touraine-Est Vallées, Val de Cher-Controis et Tours Métropole Val de Loire, se substituant notamment au syndicat du Cher canalisé et au SIVOM Filet – Petit Cher, et ayant compétence sur la gestion des milieux aquatiques et le tourisme, sur le territoire de l'entité hydrographique « Cher canalisé et affluents ».

M. Adrien LAUNAY rappelle le contexte et les objectifs de l'étude et indique que ce comité de pilotage est le dernier dans le cadre du marché qui lie ARTELIA à l'EP Loire.

Un rappel et une synthèse des 4 scénarii d'étude pour la phase 3 sont réalisés par M. Eric TIRIAU :

- Scénario 0 : scénario tendanciel (ou de non intervention) avec actions de suivi
 - Sur la sédimentation
 - Sur la végétation
 - Sur les impacts sur les usages
- Scénario 1 : scénario 0 complété par une modification de la gestion des ouvrages
- Scénario 2 : scénario de transfert sédimentaire artificiel (pour mémoire)
- Scénario 3 : compléter les scénarii 1 ou 2 par des ouvrages ou actions localisées
- Scénario 4, ambitieux : *Imaginer une reconfiguration complète du Cher dans sa traversée tourangelle pour rétablir le transit sédimentaire*

Suite à la présentation réalisée s'engage une phase de discussion.

Scénarii

M. Jacques LE TARNEC indique que la présentation fait se poser un certain nombre de questions : comment aller plus loin ? Qui fait quoi ? Dans un premier temps, il semble nécessaire d'effectuer des relevés pour continuer à fiabiliser notre connaissance de la situation. La présentation montre que la modification de la gestion des ouvrages ne fait que retarder le problème. Les élus devront prendre position sur les usages, tous ne seront pas compatibles. Le scénario ambitieux est le plus durable mais nécessite une décision politique importante et pose un certain nombre d'autres questions. M. LE TARNEC, particulièrement attentif à l'impact en cas de crue, rappelle que la prévention et la réduction du risque peuvent parfois passer par une modification du paysage (la gestion des arbres en lit majeur en est un exemple). La question de la durabilité de la solution à retenir est importante.

M. MASSOT souhaite aborder brièvement une problématique d'actualité, celle de la mise en chômage du Cher, qui devrait durer 5 semaines au lieu de 3 cette année. Il interroge M. GUERIN pour savoir où on en est concernant la réponse aux sollicitations des usagers.

M. Silvère GUERIN répond que le principe d'une réunion à venir dans les 3-4 semaines est retenu, sans pouvoir donner plus de précisions à ce stade. Cette année, une conjonction d'évènements fait que la période de chômage sera forcément plus longue que d'habitude.

M. MASSOT indique que la pression est particulièrement forte du côté des acteurs du ski nautique, qui envisagent la tenue d'une manifestation le dernier week-end de septembre.

M. Grégoire RICOU évoque la question des milieux aquatiques et l'impact écologique des différents scénarii : la baisse des niveaux du plan d'eau impacte clairement la continuité écologique du Filet, sur lequel des actions sont envisagées. En ce qui concerne les consignes de gestion, la période d'octobre à février est la plus favorable pour abaisser les clapets car les milieux sont en veille, la période la plus sensible étant le printemps/été. En résumé, hormis les scénarios 2 (transfert artificiel) et 4 (ambitieux), l'élévation du niveau obtenue si on laisse l'ensablement perdurer n'est que de l'ordre d'une vingtaine de centimètres. Cela n'incite-t-il pas à vivre avec l'ensablement du Cher, en traitant simplement l'incidence sur les lignes d'eau en crue du scénario 0 (tendanciel), plutôt qu'à s'en préoccuper ? Sinon on se retrouve à réfléchir à des scénarios colossaux.

M. LE TARNEC rappelle qu'il est en charge de la GeMAPI au sein de la Métropole, la question de l'intérêt écologique est donc pour lui également essentielle.

M. Marc MIOT, concernant l'alimentation du Lac de Saint-Avertin et du Petit Cher, mentionne le calage trop haut des ouvrages de prise à travers la digue. Il rappelle que le chômage du Cher a déjà à lui seul un impact important sur l'alimentation du Petit Cher.

M. François JOUBERT pense que le travail réalisé par ARTELIA est pointu et que les pistes sont désormais bien tracées. Il est nécessaire de regarder précisément tout le parcours hydraulique Cher – Lac de Saint-Avertin – Petit Cher, et les caractéristiques précises des ouvrages hydrauliques sur ce parcours : les 2 cotes, entrée et sortie, ont matière à être optimisées. Les nouvelles consignes de gestion proposées ne permettraient effectivement pas une alimentation gravitaire pendant une partie de l'année. Pour répondre aux impacts de cette nouvelle consigne, des solutions techniques (bélier, système autonome, station de prélèvement,...) peuvent être mises en œuvre pour maintenir l'alimentation du Petit Cher, donc la survie du milieu et sa capacité à diluer les pollutions. Il est nécessaire de prévoir un débit de secours, pour éviter ce que l'on a pu connaître il y a 2 ans, à savoir une pêche de sauvetage (qui était une mesure de prévention et non pas une catastrophe ultime comme cela a pu être entendu).

M. TIRIAU répond que, dans le cadre de la présente étude, l'analyse a surtout cherché à prévoir les niveaux et leurs variations si cette nouvelle gestion était en place. L'analyse de l'impact sur l'alimentation du Petit Cher s'est basée sur *l'étude de caractérisation de l'état de fonctionnement et du mode de gestion du Lac de Saint-Avertin (en amont du Petit Cher)* (Sarl RIVE, 2017). Ces impacts pourront être précisés à partir de données plus détaillées de l'ensemble de ce parcours hydraulique.

Pour M. Dany LECOMTE, il y a deux sujets :

1. Le risque inondation constitue l'enjeu n°1 : nous sommes au cœur de Tours, avec une population importante, une SLGRI élaborée et un PAPI en projet. Il souligne la nécessité d'utiliser l'EDD (*étude de danger*) déjà réalisée (*post réunion : la digue domaniale en rive droite a fait l'objet d'une EDD terminée, la digue gérée par la Métropole en rive gauche fait l'objet d'une autre EDD, qui devrait se conclure mi-2018*) afin d'apprécier l'impact sur les digues de la remontée de ligne d'eau du fait de l'ensablement. Une bathymétrie récente est nécessaire.
2. En second lieu, il convient de s'assurer que la solution retenue réponde à l'objectif de maintien ou d'amélioration de la continuité écologique (biologique et sédimentaire). Il y a également un sujet « milieux » avec la question du Filet et du Petit Cher. Enfin vient la question des usages.

M. Stéphane BRAUD est déçu qu'on ne soit pas allé plus loin sur le volet inondations. Il aurait été intéressant d'utiliser l'outil CARDigues pour réévaluer le risque de rupture de digues avec les lignes d'eau impactées par la sédimentation et le développement de la végétation, par rapport aux conclusions de l'EDD des levées de Tours. Sur le plan sédimentaire, concernant la partie située à l'aval des ouvrages notamment, la tendance qu'aura le lit à recouvrir sa largeur naturelle de 80 m au milieu des dépôts alternes de sable n'entraînera-t-elle pas un transit sédimentaire plus fort que celui envisagé par le modèle qui n'est qu'en 1 dimension (biais) ?

Concernant le premier point, M. TIRIAU rappelle que, l'étude, du fait du modèle utilisé, ne constitue qu'une approche des impacts hydrauliques de la sédimentation et de la végétation. Il est référencé selon l'axe de la rivière alors que la référence de l'EDD est l'axe de la digue. Dans le cadre de cette étude, l'utilisation de l'outil CarDiques n'a donc pas été possible. Cette tâche reste à faire, mais avec le même modèle que celui utilisé pour l'EDD (ce qui est mentionné dans la stratégie proposée). Sur le deuxième point, le modèle hydro-sédimentaire utilisé ne permet pas de modéliser finement plusieurs lits imbriqués et leur fonctionnement sédimentaire associé. Il raisonne en fonds moyens sur toute la largeur du lit mineur, ce fond moyennant à la fois la présence des bancs et îles, et la présence d'un lit plus étroit et profond entre ces bancs. Le transit sédimentaire sera probablement plus élevé que celui calculé (sur la largeur totale) quand ces bancs et îles ne seront plus submergés pour les débits morphogènes (de 150 à 350 m³/s). Après vérification (post-réunion), cette situation ne paraît pas devoir se produire pendant la période simulée (2056). Bien sûr, l'approche réalisée comporte de nombreuses incertitudes, qui justifient la réalisation d'un suivi régulier.

M. BRAUD trouve étrange qu'il n'y ait pas de réponse dans la dynamique de sédimentation suite à la simulation de l'arasement de la partie du lit située au niveau du Pont Saint Sauveur.

M. TIRIAU répond que ce n'est pas ce à quoi il s'attendait initialement, mais c'est encore une fois l'effet de la très importante surlargeur du lit en amont des ouvrages.

M. LE TARNEC constate que le Cher commence déjà à reconstituer son lit. Il faut être vigilant à l'augmentation du niveau d'eau en crue qui peut en découler.

M. BRAUD fait observer que le niveau de la crête de digue sur le profil en long est très haut : même avec l'ensablement, il n'y a pas forcément de risque de surverse.

Mme Marjorie SAINT-DIZIER précise qu'elle transmettra l'étude à M. MEVELEC (gestionnaire du barrage), et verra avec lui la question de la faisabilité de la modification des consignes de gestion. Elle mentionne également la mise à jour en cours de l'EDD de la digue rive gauche (Saint Avertin), qu'elle tient à disposition, avec en particulier des informations sur les ouvrages traversants.

M. Pierre STEINBACH confirme le fait que la transparence biologique est totale lorsque les clapets sont abaissés. Cela palie donc, pour la continuité piscicole, au fait que la rivière de contournement ne puisse plus fonctionner une partie de l'année en conséquence de l'abaissement du plan d'eau qui serait induit par la nouvelle consigne de gestion. Au sujet du projet de microcentrale, celui-ci paraît se placer « en concurrence », en termes de répartition des débits, avec la rivière de contournement. La rivière de contournement permettait en effet de focaliser le rétablissement de la continuité piscicole sur un axe, alors que le projet va rajouter un autre axe. Il insiste sur la nécessité d'un suivi bathymétrique du plan d'eau, du besoin de disposer d'un levé à jour, et sur le suivi de la végétation en aval de Rochepinard.

M. MASSOT rappelle que la microcentrale est censée être ichtyocompatible.

M. STEINBACH indique que la rivière de contournement concentre le débit en un seul endroit, la microcentrale entrerait directement en concurrence avec ce débit d'attrait.

M. JOUBERT rappelle qu'un dossier a été déposé auprès de l'administration concernant ce projet de microcentrale. Le phénomène de concurrence des débits, évoqué par Pierre STEINBACH, n'a pas été étudié dans ce dossier. Si l'Etat demande au porteur de projet de minimiser voire d'éviter totalement les impacts sur le milieu, son amortissement pourrait être différé dans le temps. De plus, la réalisation de ce projet de microcentrale, en constituant une contrainte supplémentaire, pourrait obérer la mise en œuvre d'une partie des scénarios de la présente étude. Ces deux actions ont de fortes chances d'être antagonistes, alors même que les contraintes actuelles constituent déjà des difficultés importantes pour mettre en œuvre certains scénarios.

M. LE TARNEC confirme le soin apporté actuellement à l'entretien de la végétation : un plan sera d'ailleurs présenté sous peu aux habitants.

Mme SAINT-DIZIER précise que le plan actuel de gestion de la végétation concerne essentiellement les digues et confirme qu'il sera présenté aux habitants le 14 février. Sur les îles, les modalités d'intervention restent à définir. Le suivi proposé permettra de stabiliser ces modalités. C'est une action qui est inscrite dans la SLGRI portée par Tours Métropole et Touraine Est Vallées.

Stratégie

M. GUERIN revient sur la question du portage (au travers du PAPI ? de l'intercommunalité ? du NEC ?) et du financement des suites à donner. Il questionne l'Agence de l'Eau sur les possibilités de financement du scénario 4 (ambitieux) : un tel scénario peut-il être financé au travers d'un contrat de bassin ? Si oui, à quelle échéance ?

M. David BRUNET constate que les résultats de l'étude interpellent. On peut regretter que celle-ci n'arrive que tardivement, notamment après la mise en place d'une rivière de contournement à laquelle l'Agence de l'Eau a participé financièrement à hauteur de 3 millions d'euros. Il rappelle tout d'abord que les financements doivent permettre de répondre à l'objectif d'atteinte du bon état de toutes les masses d'eau (que ce soit pour le Cher, sur lequel une étude de restauration de la continuité écologique portée par l'EP Loire est en cours, pour le Filet ou le Petit Cher). La préparation du 11^{ème} programme doit aussi tenir compte de fortes restrictions budgétaires. Un projet de contrat territorial a vocation à traiter de la question de la continuité écologique, notamment au droit des ouvrages de Savonnières et de Grand Moulin, Rochepinard en étant exclu. La gestion du risque inondation n'est pas le métier de l'Agence de l'Eau. En particulier parce qu'il remet en cause des investissements déjà financés, et récemment (rivière de contournement), et parce que seules les actions les plus efficaces sont soutenues (en particulier la continuité), l'Agence de l'Eau ne participerait pas au financement de la mise en œuvre du scénario 4 (ambitieux), qui ne pourrait donc en conséquence pas être inscrit au programme d'actions d'un contrat territorial.

M. LOUAULT indique que cette problématique est du ressort du NEC, en concertation avec la Métropole. Il est surpris que l'on n'ait pas toutes les données bibliographiques (commentaire post-réunion : la majorité des éléments bibliographiques existants ont bien été compilés lors de l'état des lieux-diagnostic, le complément de suivi proposé a justement vocation à aller au-delà de la bibliographie disponible en recueillant de nouvelles données sur le terrain pour mettre à jour notre connaissance de l'ensablement). Il faut continuer la prospection. On a vu les problématiques : les milieux, l'énergie, etc. Il faut lister, prioriser et faire des choix. Faudra-t-il déplacer certains usages ? La solution est probablement un mix équilibré à trouver. L'ensablement va redynamiser le lit. Où l'eau va-t-elle passer avec 50 cm de plus ? Il faut retravailler sur les digues. Faut-il arrêter la dynamique de dépôt ? Sacrifier le bassin d'aviron ? L'existence du présent COPIL semble importante. Sur la question du portage, peu importe, un arrangement sera trouvé, on réussira à organiser les choses. Le NEC s'appuiera sur les compétences de l'EP Loire, support indispensable (on a pu le voir dans le cadre de cette étude et du portage du SAGE). Un nouveau fonctionnement vous sera rapidement proposé. Le principal sujet d'inquiétudes concerne le financement des actions par l'Agence de l'Eau. Il est évident que dans le contexte actuel, tout le monde est amené à prioriser ses financements. Cependant, le NEC porte une vraie ambition sur la restauration de la continuité écologique. Il est dommage de constater que l'on est amené à faire des investissements lourds à une période où l'on n'en a plus les moyens.

M. BRUNET rappelle que le NEC est maintenant installé, qu'une réunion est prévue prochainement à Saint-Aignan. Celle-ci sera l'occasion de se rencontrer et d'échanger sur le projet de contrat territorial et la continuité écologique.

M. LECOMTE confirme que le dossier de la microcentrale est en cours d'instruction. Ce sujet arrive trop tôt, ou trop tard, en fonction de comment on voit les choses. Des compléments ont été demandés par l'administration au porteur de projet, notamment pour en optimiser le fonctionnement. Cela pose néanmoins la question de la coordination des actions. Dans ce dossier, il y a lieu de faire le lien avec la problématique qui nous occupe aujourd'hui, dont l'administration, présente au COPIL, ne peut faire abstraction. En parallèle de l'instruction, il est bon qu'il y ait un échange entre les structures concernées.

M. MASSOT indique que la microcentrale est un projet qu'il porte. Sa volonté, son ambition est de tendre à l'autonomie énergétique de la Métropole. Ce projet a été engagé avant nos travaux sur l'ensablement. Dans le même esprit, un autre projet concernant cette fois la mise en place de panneaux solaires, permettant l'alimentation en énergie de 4 000 foyers, a été envisagé sur des terrains sur lesquels la ville de Tours a un bail emphytéotique. Ce projet a rencontré un écueil : l'opposition des associations de protection de l'environnement. Tout ça pour dire qu'il n'est pas facile de mener des projets ambitieux en matière de réduction des émissions de CO₂.

M. BRUNET indique que si les usages du bassin d'aviron venaient à être déplacés ou remis en cause, sans aller jusqu'à la mise en œuvre du scénario 4 (ambitieux), un abaissement complet des barrages de Rochepinard pourrait être envisagé, à un coût non-disproportionné et avec des mesures annexes finançables par l'Agence.

M. LOUAULT constate que l'Agence de l'Eau ne finance que quand il n'y a plus d'usages : cela peut être un peu raide à entendre pour un élu.

M. BRUNET rappelle que l'Agence participe aussi au financement du maintien des usages en prenant l'exemple de la rivière de contournement. Il évoque ce point car le retrait des usages est une question qui a été envisagée. S'il peut y avoir un gain écologique, notamment sur l'aspect piscicole ou sédimentaire, à ce titre, le financement est possible.

M. MASSOT retient un message clair de la présentation qui a été faite : il faut un portage politique fort. Il exprime sa volonté de voir ce COPIL perdurer. Il souhaite aller jusqu'au bout de cette problématique car c'est une commande du maire de Tours. Il faudra travailler ensemble avec le NEC et la Métropole.

M. MIOT revient sur le scénario d'évacuation artificielle du sable : face à une situation exceptionnelle, ne peut-on pas utiliser des moyens exceptionnels ? Lors du chantier de la LGV, on a puisé du sable. Face au risque d'inondation, on pourrait faire une entorse exceptionnelle au règlement, et réaliser par là même une économie substantielle.

M. LECOMTE répond par la négative. Ce genre de solution n'est plus concevable.

M. STEINBACH rappelle le déficit sédimentaire important en Loire et l'effondrement du pont Wilson qui en a découlé.

M. MASSOT remercie ARTELIA et l'EP Loire pour le travail fourni et clôt la séance à 12h10.

Annexe

Etude géomorphologique du Cher dans sa traversée tourangelle.

31/01/2018 - Tours

Feuille d'émargement

Nom, Prénom	Structure / collectivité	Mail	Téléphone
MAFFRE David	Etablissement public Loire	david.maffre@eptb-loire.fr	
Miot Marc	NEC		
CHERY Jean-Louis	VI CLE du SAGE - NEC	jl.c.mario-branneil@orange.fr	
BRUNET DAVID	AELB	david.brunet@eau-loire-broye.fr	
DE SAINT ALBIN général	Regia G.E. - Val de Loire Savie Eau et Biodiversité	jean-louis.de-saint-albin@regincart.fr	
RICOU Gergone	Fédération de Pêche 37	g.riou@fedepêche37.fr	
SAUTER Virginie	NEC / Fédération Pêche 37	v.sauter@fedepêche37.fr	
ELOI Audrey	Conseil départemental 37	aelbi@departement-touraine.fr	
TROUVE Denis	Communauté de communes Tourain Est Vallées - DST	cl.trouve@touraineestvallees.fr	

Nom, Prénom	Structure / collectivité	Mail	Téléphone
Silvère GUERIN	TMVL	s.guerin@tours-metropole.fr	02 47 80 11 84
Élodie RICARD	TMVL	e.picard@tours-metropole.fr	02 47 80 11 14
Stéphane BRAUD	DREAL CVL	stephane.braud@developpement-durable.gouv.fr	
Morgane GUILLOT	DREAL CVL / SEB	morgane.guillet@developpement-durable.gouv.fr	
Pierre STEINBACH	AFB DR Loire Bretagne	pierre.steinbach@affloirediversite.fr	
Christophe BLANCHARD	DDT 37	christophe.blanchard@indus-et-loire.gouv.fr	02 47 70 82 12
Dany LECOMTE	DDT 37	dany.lecomte@indus-et-loire.gouv.fr	02 47 70 82 02
Didier ALAÏE	FDAADPA 37	didier.alaie@sp.fr	06 30 26 43 56
François JOUBERT	AFB SD 37	francois.joubert@affloirediversite.fr	06 72 08 10 60
Franck HUISINE	Direction espèces de l'eau TMVL	f.huisine@Tours-metropole.fr	06 23 17 04 75
Vincent LOISON	Nouvel Espace du Cher	cher.canalise.37@orange.fr	06 68 86 49 79
Jacques LETANNEC	TMVL	mairie.bethmaie@wanadoo.fr	06 86 48 20 26
LOUAULT Vincent	NEC	vincentlouault@me.com	06 96 00 37 38
MASSAT YVES	NEC - metropole TMVL	y.massat@ville-tours.fr	06 86 01 11 16
LAUNAY Adrien	EP Loire - SAGE Cheval	adrien.launay@eptb-loire.fr	02 46 47 03 07
TIRIAU Eric	ARTELIA	eric.tiriau@arteliagroup.fr	06 91 17 00 02